

CAP AGENT VÉRIFICATEUR D'APPAREILS EXTINCTEURS

450 HEURES

Pré-requis et conditions d'admission

avoir un niveau CAP ou BEP (suivi des 3 trimestres) + dossier + entretien

Rythme

CAP en 1 an (450 heures) en centre + 12 semaines en entreprise (420 heures)

Validation

- CAP Agent vérificateur d'appareils extincteurs
- Diplôme délivré par l'Éducation nationale après réussite aux examens finaux (oraux et écrits)

Programme

MATIÈRES PROFESSIONNELLES

Conseil et assistance

- Conseiller le client dans l'achat d'un extincteur ou d'un R.I.A.
- Informer sur l'utilisation d'un appareil extincteur
- Conseiller le client sur l'opportunité de procéder à une remise en état ou au remplacement de l'appareil.

Installation et mise en service

- Configurer les appareils extincteurs
- Mettre en place les appareils extincteurs
- Installer la signalétique. Vérification et remise en état
- Maintenance préventive
- Maintenance corrective.

Organisation

- Préparer les matériels d'intervention
- Planifier les activités
- Exploiter la documentation technique, administrative, commerciale et financière.

MATIÈRES GÉNÉRALES

Français

- Se construire
- S'insérer dans le groupe
- S'insérer dans l'univers professionnel
- S'insérer dans la Cité.

Mathématiques - Sciences

- Calcul numérique
- Repérage
- Proportionnalité

- Situations du premier
- Statistique descriptive
- Notions de chance ou de probabilité
- Calculs commerciaux
- Intérêts.

Histoire - Géographie - Éducation civique

- Voyages et découvertes, XVIème-XVIIIème siècle
- Être ouvrier en France du XIXème au XXIème siècle
- La République en France
- Guerres et conflits en Europe au XXème siècle
- Le développement inégal
- Nourrir les hommes
- Les sociétés face aux risques
- Mondialisation et diversité culturelle
- Droits et devoirs des membres de la communauté éducative
- Égalité, différences, discriminations • Le citoyen et les médias
- Le citoyen et la justice.

EPS

- Athlétisme
- Badminton
- Tennis de table.

Prévention - Sécurité - Environnement

- L'individu et sa santé
- L'individu dans ses actes de consommation
- L'individu dans son parcours professionnel
- L'individu dans son environnement professionnel.